

COLLINES NORMANDES

Bassin de la DRUANCE

Bulletin d'information n°14 - Mars 2025

Site Natura 2000

Département : Calvados
Superficie : 5729 ha
Le CPIE Collines normandes anime le site Natura 2000 et la Région Normandie en assure la maîtrise d'ouvrage (gestion)

10 communes concernées :

CAUVILLE
CONDÉ-EN-NORMANDIE (Condé-sur-Noireau, La Chapelle-Engerbold, Lénault, Proussy, Saint-Germain-du-Crioult, Saint-Pierre-la-Vieille)
DIALAN-SUR-CHAINE (Le Mesnil-Auzouf)
LES MONTS D'AUNAY (Campandré-Valcongrain, Danvou-la-Ferrière, Le Plessis-Grimoult, Ondefontaine, Roucamps)
PÉRIGNY
PONTÉCOULANT
SOULEUVRE-EN-BOCAGE (Montchauvet)
TERRES DE DRUANCE (Saint-Jean-le-Blanc, Saint-Vigor-des-Mézerets, Lassy)
VALDALLIÈRE (Estry, La Rocque, Vassy)
LA VILLETTE

Bilan des campagnes 2023 et 2024 de contractualisation en MAEC sur le bassin de la Druance

Dans le cadre de la nouvelle PAC 2023-2027, le CPIE Collines normandes a proposé de nouvelles Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) aux exploitations agricoles présentes sur le bassin de la Druance. Il s'agit de contrats volontaires d'une durée de 5 ans permettant de recevoir une compensation financière pour la mise en place de pratiques agro-écologiques telles que :

- **la baisse du chargement** en bétail sur les prairies,
- **l'absence de traitements phytosanitaires**,
- et la **gestion durable** des haies et des mares.

L'objectif ? Continuer à améliorer la qualité écologique des cours d'eau et ainsi protéger les espèces vulnérables y étant inféodées, telles que l'écrevisse à pattes blanches.



Bilan MAEC 2023 - 2024 en chiffres

32 EXPLOITATIONS engagées = 1164 HA + 28 KM de haies + 1 MARE

pour un montant annuel total de

173 000 EUROS REÇUS

Les exploitations agricoles engagées ont également pu bénéficier de formations sur les enjeux concernées par les MAEC contractualisées, telles que l'adaptation de la gestion des prairies aux changements climatiques, la biodiversité des prairies humides et la gestion durable des haies et des mares.



Agenda

- **Nouvelle campagne** de contractualisation en MAEC sur le bassin de la Druance
- Finalisation du **diagnostic écologique des étangs** en tête de bassin versant de la Druance
- Démarrage du processus de **révision du document d'objectifs** (DocOb) du site Natura 2000
- **Randonnée** grand public / 25 avril 21h-23h / stationnement du château de Pontécoulant



Actualisation des connaissances sur les populations d'écrevisses

Les populations d'Écrevisse à pattes blanches (*Austropatomobius pallipes*), une espèce protégée, sont suivies à l'échelle du site Natura 2000 depuis 2009. Ce suivi concorde avec l'arrivée d'espèces exotiques envahissantes, comme l'écrevisse du Pacifique (*Pacifastacus leniusculus*). Durant les étés 2023 et 2024, un nouveau suivi global des populations d'Écrevisse à pattes blanches a donc été réalisé grâce à des prospections nocturnes dans les cours d'eau où les populations sont présentes. Ce travail a permis :

- d'opérer une **actualisation** de l'abondance totale et de la répartition spatiale de ces populations,
- d'évaluer les **effets de la sécheresse estivale** de 2022.



Bilan 2023 - 2024

6 POPULATIONS
d'Écrevisse à pattes blanches

5 connues

1 nouvelle en amont de la Druance

3 POPULATIONS
d'Écrevisse du Pacifique

2 connues

1 nouvelle

Depuis 2023, un suivi annuel du **front de colonisation des Écrevisses du Pacifique** dans les cours d'eau du bassin est réalisé grâce à l'utilisation de briques creuses (habitat artificiel pour cette espèce). Bien qu'elles ne menacent pas encore véritablement les populations d'Écrevisse à pattes blanches présentes sur le bassin (exclusion compétitive, transmission de la peste de l'écrevisse), des réflexions sont d'ores et déjà en cours pour limiter leur progression au mieux, car **leur éradication totale des cours d'eau est quasiment impossible.**

Animation du réseau local de l'Observatoire Agricole de la Biodiversité

L'Observatoire Agricole de la Biodiversité (OAB) est un programme national de sciences participatives visant à **mieux connaître la biodiversité en milieu agricole, pour mieux la protéger**. Plusieurs protocoles standardisés d'étude de cette biodiversité sont ainsi proposés :

- la moutarde pour les **vers de terre,**
- l'installation de **nichoirs à abeilles solitaires,**
- l'observation des **papillons diurnes,**
- et la mise en place de planches pour observer les **invertébrés du sol** présents dans les parcelles.

En 2022, le CPIE Collines normandes a lancé son réseau local de l'OAB avec **8 exploitations agricoles engagées en MAEC** qui, dès 2023, ont mis en place les différents protocoles sur plusieurs de leurs parcelles, pour évaluer les effets de leur gestion (ex.: labour) sur les groupes d'espèces étudiés.

Une fois collectées, les données d'observation sont bancarisées par le programme. Elles serviront pour des études à large échelle spatiale. Les exploitations participantes ont également bénéficié d'ateliers sur les invertébrés du sol et sur les abeilles solitaires, organismes essentiels au fonctionnement écologique des agro-écosystèmes.





Contact

Laurent Rousseau
CPIE Collines normandes
Maison de la Rivière et du Paysage
Le Moulin de Ségrie-Fontaine
61100 Athis-Val-De-Rouvre
06.69.96.23.09
l.rousseau@cpie61.fr
www.cpie61.fr

Bulletin conçu et édité par :
le CPIE Collines normandes

Financé par : La Région Normandie et le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)

Crédits photographiques :
CPIE Collines normandes, sauf mention contraire. Icône : freepik.

Rédaction : Laurent Rousseau

RÉGION NORMANDIE — UNION EUROPEENNE — NATURA 2000 — PRÉFET DU CALVADOS
Liberté
Égalité
Fraternité